

VILLE DE CRESPIN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 08 Avril 2010
18 Heures

PROCES VERBAL

L'An deux mille dix, le huit avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, à la suite de la convocation affichée et transmise le 02 avril courant, accompagnée de la note explicative de synthèse du programme, conformément à l'Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS (20)

MM DELANNOY Guy - POUTEAU Marie-Claude - DEE Alain - BRASSELET Claudine - GALIO Philippe - PICHON Guy - DUVAUX Jean-Pierre - FOSLIN Brigitte - TRIBOU Michèle - BLAT Jean-Pierre - VANDERSTEEN Patrick - DESCAMPS Monique - CABAREZ Nathalie - BOUCHEZ Catherine - JOLY Catherine - HAMELIN Nathalie - GRANDI Lucien - ZAOUI Laurence - TOURNAY Bernard - TRELCAT Philippe

ETAIENT EXCUSES (07)

M. WEISS Alain (procuration à Philippe GALIO)
M. AMAND Michel (procuration à Alain DEE)
Mme VANLAETHEM Pascale (procuration à Marie-Claude POUTEAU)
M. DE NOYETTE Philippe (procuration à Nathalie CABAREZ)
Mme PITTAU Aline (procuration à Catherine BOUCHEZ)
M. LEQUEUX Jean (procuration à Lucien GRANDI)
M. ROLLAND Nicolas

Madame Claudine BRASSELET est choisie pour assumer les fonctions de secrétaire de séance.

1. Procès Verbal de la réunion du 16 Mars 2010 (26 votants)

Aucune observation - Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix)

2. Informations dans le cadre de la délégation accordée au Maire au titre de l'Article L2122-12 du CGCT

- **Arrêté n°2010/06 du 03 Mars 2010** : Souscription d'un contrat d'assurances pour le parc automobile communal, avec AXA France IARD, représenté par Monsieur David Bustin, 12 Rue Gambetta, 59690 VIEUX CONDE, du 1^{er} Janvier 2010 au 31 Décembre 2010, pour un montant TTC de huit mille sept cent soixante euros et trente neuf cents (8.760,39 € TTC), frais et taxes compris.
- **Arrêté n°2010/07 du 03 Mars 2010** : Souscription d'un contrat d'assurances pour les biens communaux, avec AXA France IARD, représenté par Monsieur David Bustin, 12 Rue Gambetta, 59690 VIEUX CONDE, du 1^{er} Janvier 2010 au 31 Décembre 2010, pour un montant TTC de trente et un mille trois cent soixante dix neuf euros et quatre vingt quinze cents (31.379,95 € TTC), frais et taxes compris
- **Arrêté n°2010/08 du 03 Mars 2010** : Souscription d'un contrat d'assurances « Mission », avec AXA France IARD, représenté par Monsieur David Bustin, 12 Rue Gambetta, 59690 VIEUX CONDE, du 1^{er} Janvier 2010 au 31 Décembre 2010, pour un montant TTC de six cent soixante et onze euros et cinquante deux cents (671,52 € TTC), frais et taxes compris.
- **Arrêté n°2010/09 du 03 Mars 2010** : Souscription d'un contrat d'assurances « Responsabilité Collectivité Publique », avec AXA France IARD, représenté par Monsieur David Bustin, 12 Rue Gambetta, 59690 VIEUX CONDE, du 1^{er} Janvier 2010 au 31 Décembre 2010, pour un montant TTC de deux mille sept cent trente quatre euros et quatre vingt dix huit cents (2.734,98 € TTC), frais et taxes compris.
- **Arrêté n°2010/10 du 09 Mars 2010** : Souscription d'un contrat de réservation avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie, 3 Avenue de la Plaine BP 340, 74008 ANNECY Cedex, d'un séjour pour 25 adolescents et 5 animateurs de la Structure Jeunes, au Centre d'Accueil « Castel Landou » à TAUSSAT (33), en pension complète, du 21 au 28 Août 2010 au tarif de 34 € par jour et par personne.
- **Arrêté n°2010/11 du 19 Mars 2010** : Souscription d'un contrat de maintenance progiciel pour les fonctionnalités « Finances - Paie - Elections » avec la Société SERVIA Informatique, Immeuble Kéréon, Rue Mathias Sandorf, Pôle Jules Verne, 80440 BOVES, du 1^{er} Avril 2010 au 31 Décembre 2010, pour un montant HT de mille quatre cent vingt quatre euros et quarante cinq cents (1.424,45 € HT).
- **Arrêté n°2010/12 du 19 Mars 2010** : Souscription d'un contrat de maintenance téléphonique pour les progiciels « Finances - Paie - Elections » avec la Société SERVIA Informatique, Immeuble Kéréon, Rue Mathias Sandorf, Pôle Jules Verne, 80440 BOVES, du 1^{er} Avril 2010 au 31 Décembre 2010, pour un montant HT de sept cent soixante sept euros et quatre vingt seize cents (767,96€ HT).
- **Arrêté n°2010/13 du 29 Mars 2010** : Souscription d'un contrat de crédit bail avec la Société IVECO Capital, 6 Rue Nicolas Copernic 78083 TRAPPES, pour l'acquisition d'un véhicule IVECO DAILY affecté aux services techniques d'une valeur de 53.769,77 € TTC. Les modalités de remboursement s'établissent sur une durée de 48 mois pour un montant mensuel TTC de 1.021,99 € (arrondi à 1.022 €).

3. Budget Primitif 2010 (26 votants)

La Commission des Finances, qui s'est réunie le 1^{er} Avril 2010, a approuvé, à l'unanimité des suffrages, (26 voix), les propositions présentées par Madame Claudine BRASSELET, Adjointe aux Finances,

PRESENTS : JOLY C. - POUTEAU MC - AMAND M. - DUVAUX JP - BLAT JP - GRANDI L. - TOURNAY B. - DELANNOY G. - WEISS A. - ROLLAND N. - BRASSELET C. - CABAREZ N.

EXCUSES : GALIO Ph. - HAMELIN N.

Compte tenu du débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil Municipal en date du 16 Mars 2010, Madame BRASSELET Claudine détaille les dépenses et les recettes de fonctionnement, suivant une présentation par nature et par chapitre, reprises sur les documents transmis aux conseillers avec le programme.

Le Budget de Fonctionnement présente un équilibre financier de l'ordre de 5.108.095 € qui prévoit un virement de 336.435 € en section d'investissement.

Les recettes fiscales de 1.823.245 € (compte 7311) ont été calculées par l'application de la méthode de variation uniforme des 3 taxes. La répartition chiffrée avec le coefficient de variation de 1,020000 se présente dans les conditions suivantes :

TAXE	POTENTIEL FISCAL	TAUX		PRODUIT ATTENDU
		2010	2009	
	Bases d'imposition			
HABITATION	2.315.000	21,22	20,80	491.243
FONCIER BATI	4.809.000	27,18	26,65	1.307.086
FONCIER N. B	37.600	66,13	64,83	24.865
TOTAL				1.823.194

Compte tenu de la suppression de la TP Communale maintenant perçue par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes, il est précisé qu'une attribution de compensation versée par la dite structure intercommunale permet de rétablir l'équilibre budgétaire de la Commune. Cette dotation figée depuis 2001 de 2.142.220 € est constatée au compte 7321.

Les contributions du SIVOM et de l'Ex. CCVE sont budgétisées et incorporées dans ce budget.

Ces 2 participations :

- SIVOM 327.600
- CCVE 105.415

La section d'investissement est élaborée sur la base de 507.307 Euros. Elle concerne l'achat de mobilier pour l'Ecole Maternelle de Blanc Misseron et la continuité du remboursement à EPF de l'achat du Terrain des ANF.

INFORMATIONS FINANCIERS (Données Synthétiques) jointes au document officiel transmis à la Sous-Préfecture.

1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1.080,96
2	Produit des impositions directes / Population	417,98
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1.171,04
4	Dépenses d'équipement brut / Population	6,46
5	Encours de la dette / Population	811,00
6	Dotation globale de fonctionnement / Population	94,52
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	46,93
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	99,97
9	Dépenses réelles de fonctio.+Dette/recettes réelles de fonctionnement	101,69
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	0,55
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	69,25

A l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix), le Conseil approuve le budget primitif 2010. Monsieur le Maire précise que ce budget a été élaboré au mieux, calqué sur la réalité de nos finances, sans pression fiscale pour les contribuables puisque l'augmentation est limitée à 2%. Il s'inquiète par contre sur l'avenir, au regard des résolutions de l'Etat, surtout des dotations futures.

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents budgétaires sont mis à la disposition du public en Mairie, pour consultation.

4. Subventions 2010 (26 votants)

Le tableau de répartitions des subventions 2010 proposé par la Commission du Milieu Associatif (03/3), confirmé par la Commission des Finances (01/4), a été accepté à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix). Ces attributions sont identiques à celle de l'année précédente.

5. Tarifs voyage - Centre Aéré (26 votants)

Notre structure communale organise du 21 au 28 Août 2010 un séjour en Gironde. Le Centre d'Hébergement se trouve à TAUSSAT (33) et pourra accueillir 25 adolescents et 5 animateurs.

Compte tenu des frais prévisibles, les participations familiales pourraient être fixées dans les conditions suivantes :

- 170 € au premier enfant
- 140 € au deuxième enfant
- 120 € au troisième enfant

A l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix) les nouveaux tarifs sont acceptés par le Conseil.

Madame Nathalie CABAREZ explique les différentes propositions intervenues lors de la réunion de la Commission du Centre Aéré, qui s'est déroulée le 25 Mars 2010.

Les participations familiales sur les frais de fonctionnement, pourraient s'établir comme suit :

- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| | 1 - 2 enfants |
| • Régime Général SS/NI | 53 € au lieu de 43 € en 2009 |
| • Régime Général SS/Imp. | 58 € au lieu de 47 € |
| • Autres Régimes NI | 62 € au lieu de 50 € |
| • Autres Régimes Imp. | 66 € au lieu de 53 € |
| • R.S.A. | 36 € au lieu de 29 € |

- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| | 3 enfants et plus |
| • Régime Général SS/NI | 51 € au lieu de 41 € en 2009 |
| • Régime Général SS/Imp. | 53 € au lieu de 43 € |
| • Autres Régimes NI | 59 € au lieu de 48 € |
| • Autres Régimes Imp. | 64 € au lieu de 52 € |
| • R.S.A. | 32 € au lieu de 26 € |

Le paiement se fera à l'inscription.

A l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix), les participations présentées sont entérinées par le Conseil Municipal.

6. Modification de la liste des emplois permanents

Monsieur le Maire considère qu'il y aurait lieu de modifier la liste des emplois permanents de la Commune puisque la création de deux emplois est nécessaire.

Au vu du précédent tableau délibéré le 14 Juin 2007, le Conseil autorise, à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix), la création de ces deux postes qui sont :

- 1 contrôleur de travaux
- 1 adjoint administratif principal 1^{ère} Classe

7. Adhésion commune de ROMBIES - Syndicat du Parc Régional (26 votants)

Le 18 Mai 2010, le Syndicat des Communes intéressées au Parc Naturel Régional Scarpe Escaut sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'adhésion de ROMBIES et MARCHIPONT.

Conformément aux articles L5211-18 et 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux des 61 communes syndiquées doivent être consultés dans un délai de 3 mois à compter de la date de notification de la dite demande.

A l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix), le Conseil accepte l'adhésion de ROMBIES et MARCHIPONT au Syndicat des Communes Intéressées au Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.

L'ordre du jour est épuisé.

La Secrétaire,

Le Maire,

Cl. BRASSELET

A. DEE